

Balade dans le Vendelais

La Chapelle-Saint-Aubert,
Vendel



La Croix de l'Union...

Autrefois, le Pays Vendelais regroupait 21 communes. En 1027 fut célébré le mariage de Innoguen de Fougères et Tristan de Vitré. Le Pays Vendelais fut alors divisé en deux territoires. La Paroisse de Vendel, au même titre que les parties du

sud du Couesnon passèrent sous la Baronnerie de Vitré, comme faisant partie de la dot de l'épousée. Tandis que les parties au nord du Couesnon, y compris la Paroisse de La Chapelle-Saint-Aubert, passèrent sous la Baronnerie de Fougères. La Croix de l'Union située sur le pont du Couesnon à la sortie du bourg de Vendel vers la Chapelle-Saint-Aubert marque et rappelle toujours la limite entre les Baronneries de Fougères et de Vitré.



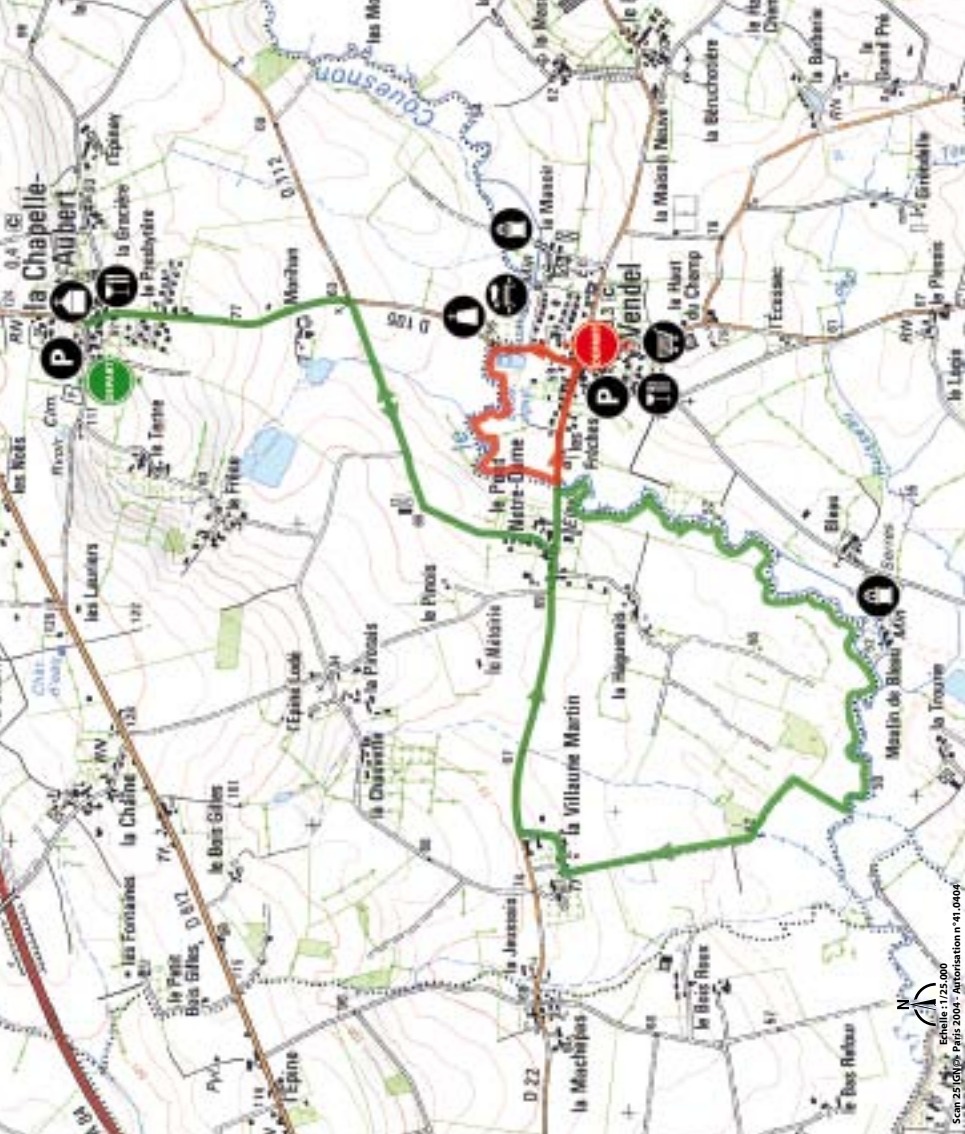
Circuit Vert : La Chapelle-St-Aubert - PR



Circuit Rouge : Vendel - PR



Petites communes paisibles, Vendel et La Chapelle-Saint-Aubert vous invitent à découvrir la vallée du Couesnon, ses moulins ainsi que les anciennes bâtisses qui parsèment leur campagne.



Scale 1:25,000
Edition 2004
© IGN 2004 - Autorisation n° 41.0404

Circuit Vert : 8 Km

Dans le bourg de La Chapelle-Saint-Aubert, se garer sur le parking de l'église. Ce très beau monument dont la première construction date du XI^{ème} siècle peut être visité uniquement sur rendez-vous.

Prendre la D105 en direction de Vendel. Faire environ 800 m et prendre la route à droite au carrefour (croix en bois).

Continuer tout droit jusqu'au village du "Pont Notre Dame". Prendre la D22 à gauche (direction Vendel) sur 100 m et à droite juste avant le pont puis emprunter le chemin qui suit les méandres du Couseson sur près de 3 Km.

Revenir par le village de "La Villaume Martin". Rejoindre ensuite "Le Pont Notre Dame" avant de retourner au bourg de La Chapelle-Saint-Aubert.

Circuit Rouge : 1,5 Km

Dans le bourg de Vendel, stationner sur la place de l'église. Descendre en direction de l'auberge du Couseson et prendre la direction de la chapelle-Saint-Aubert.

Juste avant le pont sur le Couseson, prendre le sentier sur la gauche qui longe le cours d'eau.

Sur 700 m environ, vous allez suivre les méandres du Couseson. Rejoindre ensuite le bourg par la route.